



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2023**

Date de convocation : vendredi 2 juin 2023

Délibération n° CC_2023_120
Nomenclature : 4.2.2.4

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 55

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Pascal
GILLARD à M. Pierre-Henri JALLAIS, M.
Stéphane TAILLASSON à Mme Françoise
LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à M. Francis
GRELLIER, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à
M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Philippe
CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Laurent
DAVIET à Mme Evelyne PARISI, M. Pierre DIETZ
à M. Jean-Luc FOURRE, M. Jean-Philippe
MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme
Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Direction Education Jeunesse -
recrutement de personnel sous contrat de droit
public à durée déterminée

Le 8 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Eliane TRAIN, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Marie-France DREY, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Eliane TRAIN

RAPPORT

Le rapporteur rappelle qu'en application du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel. Dans ce dernier cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de

recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Suite à la fin de contrat de trois agents occupant le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et à une procédure de recrutement par voie statutaire infructueuse, la présente délibération vise à autoriser de pourvoir les emplois par les agents en poste sur la base de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique et d'en définir les modalités :

- Temps de travail : temps complet
- Date d'effet du contrat : 1^{er} août 2023
- Niveau : poste de contractuel équivalent catégorie C
- Définition du poste : ATSEM
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans,
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu les déclarations de vacance de poste n° 017230501024649001/002/003 effectuées auprès du Centre de gestion Départemental le 2 mai 2023,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education - Jeunesse,

Considérant les crédits prévus au budget 2023, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** le recrutement de trois agents par voie de contrat de droit public à durée déterminée, selon les modalités susvisées.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, et de l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (M. Jean-Luc MARCHAIS au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Eliane TRAIN



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.